

MCCS INFOS DU 21/02/2017

1- ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2017

La prochaine Assemblée Générale ordinaire aura lieu au Fort d'Aiton samedi 18 mars à 10heures. Comme les années précédentes, elle sera suivie d'une séance d'Ecole de conduite si la météo le permet.

Les participants seront sollicités pour la préparation du pique-nique qui suivra la réunion. Attention au stationnement des véhicules : seuls les véhicules avec remorque ouverte sont autorisés à entrer dans l'enceinte du fort. Les autres véhicules devront stationner sur le parking situé avant l'entrée du fort.

Chaque adhérent recevra une convocation par courriel.

2- RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU MCCS

Depuis le 1^{er} septembre 2016, les adhérents sont invités à renouveler leur adhésion pour la saison 2016/2017. Si vous n'avez pas encore accompli cette formalité, faites-le rapidement, sous peine d'être considéré comme démissionnaire lors de la convocation à la prochaine Assemblée Générale.

3- TRAVAUX A L'ECOLE DE CONDUITE

David COMBAZ est chargé d'organiser les travaux d'entretien des pistes. Ceux-ci dépendent de la disponibilité des engins (et de leurs conducteurs...) mis à notre disposition.

Pendant cette trêve hivernale, deux séances ont déjà eu lieu : nettoyage des abords de la piste 4 et préparation de son extension.

Des séances d'entretien courant seront nécessaires tout au long de la saison : vous serez tenus informés par courriel. Ces travaux sont aussi annoncés sur notre site. Par son adhésion, chaque membre du club s'engage à participer à ces travaux.

4- ENCADREMENT DE L'ECOLE DE CONDUITE

Le nombre de pilotes qui participent aux séances d'Ecole de conduite est en constante progression : en deux ans, ce nombre a doublé !

Cinq pilotes du club ont accepté de s'engager dans une formation d'animateur en participant à un stage national UFOLEP qui s'est déroulé en novembre 2016 à Chambéry et Aiton. Merci pour leur engagement bénévole qui nous permettra d'accueillir tous les pilotes, quel que soit leur âge ou leur niveau.

5- REGLEMENT DE L'ECOLE DE CONDUITE

Tous les participants et leurs accompagnateurs sont tenus de respecter le règlement en vigueur.
On peut le consulter sur place ou sur notre site : **ECOLE DE CONDUITE D'AITON / INFOS REGLEMENT**. Dans cette rubrique, les adhérents et plus particulièrement les nouveaux, pourront prendre connaissance de toutes les infos et règles concernant le fonctionnement de l'Ecole de conduite.

Attention ! Chaque nouveau pilote est testé par les animateurs et ne pourra participer aux activités du samedi après-midi que lorsque son niveau aura été jugé suffisant pour obtenir le « Test de pilotage UFOLEP ».

6- ECOLE DE CONDUITE : REPRISE DES SEANCES

Si la météo reste favorable, les séances pourraient reprendre prochainement. Nous faisons actuellement un sondage pour connaître la disponibilité des animateurs. Vous pouvez suivre l'évolution de la situation sur mccs.fr (ECOLE DE CONDUITE D'AITON / Programme de séances).

7- QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ? RAPPEL

En cas d'accident sérieux au cours d'une séance, une déclaration est transmise à l'UFOLEP par le club, dans un délai impératif de cinq jours. Pour cela vous devez fournir **rapidement** un certificat médical de constatation des blessures, ainsi que les coordonnées précises de votre mutuelle (voir la rubrique APAC sur notre site internet mccs.fr).

Les frais qui resteraient à votre charge seront remboursés après **production du décompte de la Sécurité Sociale et du décompte de votre mutuelle**.